

Stéphan MASSA & Dominique LAMOTE

Huissiers de Justice

Cyr MATHIEU

Candidat Huissier de Justice

info@massa-lamote.be

Avenue F. Vanderstraeten 57 – 1190 BRUXELLES

Tél.: 02/343.54.30 – Fax : 02/343.54.31 **Bureaux ouverts de 9 à 12h00** Fortis : BE44 0015 5685 4545 GEBABEBB

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

Ref.: A135-24 / DL

L'an deux mil vingt-quatre, le TROIS JUILLET

A la requête de :

L'association Internationale sans but lucratif **ASSOCIATION FÉDÉRATIVE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE EN EUROPE**, inscrite au registre de la T.V.A. sous le n°BE-0834.096.664, inscrite au registre de la Banque Carrefour des Entreprises sous le n°0834.096.664, dont le siège est établi à 1050 BRUXELLES, Avenue Louise, 523,

Je soussigné Dominique LAMOTE, Huissier de Justice de résidence à 1190 FOREST, Avenue Fontaine Vanderstraeten, 57

Ai été requis pour superviser l'Assemblée Générale de l'Association AFER Europe+ se déroulant ce jour à 14:30 heures au BOZAR (Palais des Beaux Arts) rue Ravenstein n° 23 à 1000 Bruxelles, dont l'ordre du jour est le suivant :

- Compte rendu de l'activité du Conseil d'Administration
- Présentation des comptes des exercices 2023 et du budget 2024
- Vote des résolutions présentées en page 2 de la Lettre Afer Europe+ n° 27

A mon arrivée vers 12:45heures, l'équipe chargée d'accueillir et d'enregistrer informatiquement les participants à l'assemblée est déjà en place.

Six personnes sont chargées d'enregistrer les adhérents disposant d'une, deux ou 3 voix tandis que deux autres s'occupent des adhérents à 4 voix et plus, ceux devant faire valider leurs pouvoirs ainsi que pour ceux arrivant sans convocation.

Le vote s'effectuera à l'aide de bulletins pré-imprimés : blanc pour 1 voix, rose pour 2 voix, orange pour 3 voix et vert pour 4 voix et plus.

La procédure d'enregistrement est la suivante :

L'adhérent sans pouvoir qui arrive avec sa convocation, la remet à l'hôtesse qui vérifie si effectivement ce membre n'a pas de pouvoir, il reçoit alors un bulletin de vote pré-imprimé d'1 voix.

L'adhérent qui a des pouvoirs et qui se présente muni de sa convocation, la remet à l'hôtesse qui vérifie son nombre de pouvoirs. S'il a un pouvoir, un bulletin pré-imprimé de deux voix lui est remis, s'il a deux pouvoirs, il reçoit un bulletin de vote pré-imprimé de 3 voix.

S'il en a plus, j'inscris son nombre de voix sur le bulletin de vote pré-imprimé beige et j'y appose le cachet de mon étude.

L'adhérent qui arrive sans convocation ou qui n'est pas enregistré, présente sa carte d'identité à un représentant de l'association et après vérification, il reçoit son bulletin de vote.

Au vu du nombre de pupitres installés, l'enregistrement des participants est fluide.

Il est décidé de clôturer l'enregistrement des participants à 14:45 heures.

Au moment de la clôture, il est recensé informatiquement 988 adhérents présents ou représentés.

Après la présentation des comptes de 2023 et du budget 2024, du nouveau site internet de l'association et une séance de questions- réponses, il est décidé de passer au vote des résolutions.

Après la lecture des six résolutions, les adhérents sont invités à voter et les hôtesses récoltent les bulletins.

Ces bulletins me sont ensuite remis afin de procéder au dépouillement.

A l'issue de ce dépouillement, j'acte les résultats suivants :

RESOLUTION N° 1 : Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du compte rendu d'activité des années 2023 du Conseil d'Administration approuve celui-ci.

Résultat du vote :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
931	11	8

RESOLUTION N° 2 : Approbation des comptes des exercices 2023

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Trésorier de l'Association concernant les comptes annuels des exercices 2023, approuve ces comptes annuels tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport, donne quitus de leur gestion aux administrateurs, et affecte le résultat de l'exercice en report à nouveau.

Résultat du vote :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
922	21	7

RESOLUTION N° 3 : Approbation du budget de l'exercice 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du budget de l'Association pour l'exercice 2024 tel qu'il lui est présenté, approuve ce budget, ainsi que les opérations qu'il prévoit.

Résultat du vote :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
920	23	7

RESOLUTION N° 4 : Décision d'adapter les statuts de l'Association aux dispositions du Code des sociétés et Associations

En application de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant dispositions diverses, l'Assemblée Générale décide de soumettre l'Association aux dispositions du Code des sociétés et des associations.

Résultat du vote :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
931	16	3

RESOLUTION N° 5 : Adoption de nouveaux statuts en concordance avec le Code des sociétés et des associations

Comme conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide d'adapter ses statuts les pour les mettre en concordance avec le Code des sociétés et des associations.

L'Assemblée Générale déclare et décide que le texte des nouveaux statuts est rédigé tel qu'il est repris en pages 3 et 4 de la Lettre n°27

Résultat du vote :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
935	12	3

RESOLUTION N° 6 : Pouvoirs à conférer pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets précédents

L'Assemblée confère tous pouvoirs à son Président pour la représenter devant le Notaire désigné par le Conseil d'Administration de l'Association pour l'exécution des décisions qui précèdent et notamment l'adoption du texte coordonné des statuts.

Tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, sont conférés au Conseil d'administration afin d'assurer la modification de l'inscription de l'Association auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Résultat du vote :

POUR	ABSTENTION	CONTRE
935	12	3

J'ai constaté trois bulletins d'une voix sans vote et écarté un bulletin d'une voix nul.

Toutes les résolutions sont adoptées à une large majorité.

Je clôture donc ici mon présent procès-verbal.

De tout quoi, je soussigné, huissier de Justice, ai rédigé et clôturé le présent procès-verbal de constatations afin de servir pour la requérante à telles fins que de droits et sans aucune reconnaissance préjudiciable.

Sous toutes réserves.

Dont acte.

L'Huissier de Justice.
DOMINIQUE LAMOTE

Droits d'enregistrement - Application de l'article 8bis du C. enreg. Droit d'enregistrement : 50,00 EUR
--